



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 26 janvier 2026, à 14 h.

NOMINATION D'UN PROTECTEUR UNIVERSITAIRE SUBSTITUT

CONSIDÉRANT Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les honoraires relatifs à certains services juridiques rendus à des organismes du gouvernement;

CONSIDÉRANT l'article 54 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction;

CONSIDÉRANT l'article 5.5 de la Politique de prévention et de traitement des plaintes, qui prévoit la désignation d'un protecteur ou d'une protectrice universitaire substitut;

CONSIDÉRANT la fin du contrat de services professionnels de Me Beauchesne le 17 juin 2025, qui a été désigné à titre de protecteur universitaire substitut pour une période de trois ans qui a débuté le 18 juin 2022 (2022-CA694-04.02.01-R7750, 25 avril 2022);

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner une nouvelle personne afin d'assurer la continuité des fonctions prévues à l'article 5.5 de la Politique;

CONSIDÉRANT que la durée du contrat est de quatre ans et que la valeur estimée de celui-ci est inférieure à 40 000 \$;

CONSIDÉRANT les explications de la présidente du conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de désigner Me Marie-Claude Masson, pour agir à titre de protectrice universitaire substitut en lieu et place de la protectrice universitaire pour les motifs prévus à l'article 5.5 de la Politique de prévention et de traitement des plaintes;

2. de lui attribuer un contrat de services professionnels pour une période de quatre ans, selon des modalités à convenir, et pour une valeur totale inférieure à 40 000 \$;
3. d'autoriser la protectrice universitaire à signer, pour et au nom de l'Université du Québec à Trois-Rivières, tout document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général